

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SARRALBE

2019/025

CONSEILLERS ELUS : 27 – EN FONCTION : 27 – PRESENTS : 20

SÉANCE EN DATE DU 28 FEVRIER 2019

SOUS LA PRESIDENCE DE M. PIERRE JEAN DIDOT, MAIRE.

POINT 24 : « LES RENDEZ-VOUS DE PRINTEMPS » 2019

Le conseil municipal,

Après avoir entendu les explications de M. Daniel GREFF, conseiller municipal en charge de la forêt, de la nature et de l'environnement, qui explique :

- que « les rendez-vous de printemps » et la « fête de la nature » seront renouvelés du mois de mars au mois de juin 2019,
- que les organisateurs prévoient un programme complet destiné à un large public et en particulier aux élèves de nos écoles. 17 animations sont d'ores et déjà prévues.

Sur proposition de la Commission d'Administration Générale, des Finances et de l'Agriculture,

A l'unanimité des voix,

Décide :

- de mettre en œuvre un programme d'animations à destination du grand public dans le cadre des rendez-vous de printemps,
- de prendre en charge les frais de cette manifestation et d'attribuer :
 - ° un montant de 60 € couvrant les frais de déplacement à Monsieur Greff Michel pour l'animation d'une sortie,
 - ° un montant de 380 € à Norvène Galliot pour l'animation d'une sortie conte,
 - ° un montant de 30 € à l'association Floraine pour l'animation d'une sortie botanique,
- de prendre en charge les frais annexes à l'organisation de cette manifestation, à savoir les frais de déplacements, achat de petit matériel pour les animations, frais de repas, droits d'auteur, frais d'assurances et toutes autres dépenses se rapportant à l'organisation de cette manifestation,
- de prendre acte que des crédits suffisants seront prévus au budget primitif principal de 2019.

M. le maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération qui a été publiée le 04 mars 2019

Pour extrait conforme,
Sarralbe, le 04 mars 2019
Le Maire,
Pierre-Jean DIDOT